



100, résidence Anaxagore
24, rue Jean Cocteau - 97490 Ste-Clotilde
B.P 732 - 97475 St-Denis Cedex
Tél. : 02 62 20 29 79
Fax : 02 62 21 11 06
contact@excoreunion.fr

TRIBUNAL DE COMMERCE
SAINT PIERRE (REUNION)

DEPOT DU :

N° :
RC :

02/04/2010
2010 A 554
97 B 253-

APPORT DE TITRES

SA TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

A

SAS HOLTOM

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS



TRIBUNAL DE COMMERCE
SAINT PIERRE (REUNION)
DEPOT DU :
N° :
RC :

APPORT DE TITRES

SA TRANSPORTS MOOLAND OSMANN (en abrégé TMO)

A

SAS HOLTOM

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Désigné par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Saint-Pierre (chambre commerciale) en date du 12 août 2009, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'exécution de ma mission pour l'opération d'apport en nature au profit de la SAS HOLTOM.

I - DESCRIPTION DE L'OPERATION

Il existe une société dénommée « TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA » en abrégé TMO SA, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 000 000 euros divisé en CENT TRENTE HUIT MILLE TROIS CENT TRENTE SIX (138 336) actions de 21,6863 euros de valeur nominale chacune, dont le siège social est sis Zone Industrielle de Bel Air - 97450 SAINT-LOUIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-PIERRE sous le numéro B 413 817 941.

Cette société a pour objet principal l'exploitation d'une entreprise de transport par autocars, transports publics et collectifs de personnes, transports scolaires et toutes activités connexes. Cette société détient également des participations majoritaires dans d'autres sociétés de même objet ainsi que des biens immobiliers.

II - A - APPORT D' ACTIONS EN PLEINE PROPRIETE

1) Madame Zoubéda PATEL apporte à la SAS HOLTOM sous les garanties ordinaires et de droit UNE (1) action sur les 2 706 actions qu'elle détient en pleine propriété dans la société TMO SA.

2) Mademoiselle Affiza MOOLAND apporte à la SAS HOLTOM sous les garanties ordinaires et de droit SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE QUATRE (7 964) actions sur les 7 965 actions qu'elle détient en pleine propriété dans la société TMO SA.

3) Mademoiselle Azbilah MOOLAND apporte à la SAS HOLTOM sous les garanties ordinaires et de droit SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE QUATRE (7 964) actions sur les 7 965 actions qu'elle détient en pleine propriété dans la société TMO SA.

4) Madame Nardéya NOORGATE apporte à la SAS HOLTOM sous les garanties ordinaires et de droit SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE QUATRE (7 964) actions sur les 7 965 actions qu'elle détient en pleine propriété dans la société TMO SA.

5) Mademoiselle Oummé Roomane NOORGATE apporte à la SAS HOLTOM sous les garanties ordinaires et de droit SIX MILLE QUATRE CENT (6 400) actions sur 6 401 actions qu'elle détient en pleine propriété dans la société TMO SA.

Lesdites actions représentant un total de TRENTE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT TREIZE ACTIONS (30 293) en pleine propriété, évaluées à 115 euros l'action, soit un total de 3 483 695 €

Soit un actif apporté 3 483 695 €

Récapitulatif des actions apportées en pleine propriété :

Apporteur	Nombres d'actions	Valorisation
Zoubéda PATEL	1	115 €
Affiza MOOLAND	7964	915 860 €
Azbilah MOOLAND	7964	915 860 €
Nardéya NOORGATE	7964	915 860 €
O. Roomane NOORGATE	6400	736 000 €
Total	30 293	3 483 695 €

II - B - APPORT CONJOINT D'ACTIONS EN NUE-PROPRIETE ET EN USUFRUIT

1) Mademoiselle Affiza MOOLAND apporte conjointement avec Monsieur Osmann MOOLAND, à la SAS HOLTOM, sous les garanties ordinaires et de droit QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DIX SEPT (4 597) actions qu'elle détient en nue-propiété dans la société TMO SA, l'usufruit appartenant à Monsieur Osmann MOOLAND.

2) Mademoiselle Azbilah MOOLAND apporte conjointement avec Monsieur Osmann MOOLAND et Madame Zoubéda PATEL, à la SAS HOLTOM, sous les garanties ordinaires et de droit QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DIX SEPT (4 597) actions qu'elle détient en nue-propiété dans la société TMO SA, l'usufruit appartenant à Monsieur Osmann MOOLAND pour 2 315 actions et à Madame Zoubéda PATEL pour 2 282 actions.

3) Madame Nardéya NOORGATE apporte conjointement avec Monsieur Osmann MOOLAND et Madame Zoubéda PATEL, à la SAS HOLTOM, sous les garanties ordinaires et de droit QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DIX SEPT (4 597) actions qu'elle détient en nue-propiété dans la société TMO SA, l'usufruit appartenant à Monsieur Osmann MOOLAND pour 2 315 actions et à Madame Zoubéda PATEL pour 2 282 actions.

4) Monsieur Lookman MOOLAND apporte conjointement avec Monsieur Osmann MOOLAND et Madame Zoubéda PATEL, à la SAS HOLTOM, sous les garanties ordinaires et de droit VINGT HUIT MILLE NEUF CENT TRENTE (28 930) actions qu'il détient en nue-propiété dans la société TMO SA, l'usufruit appartenant à Monsieur Osmann MOOLAND pour 23 118 actions et à Madame Zoubéda PATEL pour 5 812 actions.

Lesdites actions représentant un total de QUARANTE DEUX MILLE SEPT CENT VINGT ET UNE ACTIONS (42 721) apportées conjointement en nue-propiété et en usufruit, évaluées à 4 912 915 €

Soit un actif apporté 4 912 915 €

Récapitulatif des actions apportées conjointement en nue-propiété et usufruit :

Apporteurs Usufruitiers	Osmann MOOLAND	Zoubéda PATEL	Total	Valorisation totale
Nu-propriétaires				
Affiza MOOLAND	4597	0	4597	528 655 €
Azbilah MOOLAND	2315	2282	4597	528 655 €
Nardéya MOOLAND	2315	2282	4597	528 655 €
Lookman MOOLAND	23 118	5812	28 930	3 326 950 €
Total	32 345	10 376	42 721	4 912 915 €

II - C – RECAPITULATIF DES APPORTS

a) 30 293 actions apportées en pleine propriété	3 483 695 €
b) 42 721 actions apportées conjointement en nue-propriété et usufruit	4 912 915 €
Soit un total de	8 396 610 €

Les apporteurs sus-désignés sont pleinement propriétaires ou nus-propriétaires/usufruitiers des actions de la société de la société TMO SA.

III - VALORISATION DES APPORTS

Les actions de la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA ont été évaluées à partir de l'actif net réévalué de la société à la date du 30 juin 2009, soit une valeur unitaire de l'action en pleine propriété arrondie à CENT QUINZE EUROS (115 €).

Le présent apport est établi net de tout passif.

Pour les besoins de l'opération, la valeur de l'action de la SAS HOLTOM est évaluée à CENT EUROS, correspondant à sa valeur nominale.

IV - DILIGENCES EFFECTUEES

Selon les recommandations de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, je me suis assuré que les apporteurs étaient propriétaires des éléments apportés et que la valorisation des apports n'était pas excessive.

L'actif net de la société SA TMO a été déterminé après réévaluation des éléments corporels et incorporels composant l'actif de la SA TMO.

Les actifs incorporels de la société et de ses filiales se composent des contrats d'exploitation de lignes de transport ; ces contrats ne sont pas valorisés dans les bilans ; ils ont été évalués selon les méthodes propres à l'activité.

Les biens corporels de la société et de ses filiales sont composés :

- d'une part, des bus nécessaires à l'activité, possédés en pleine propriété ou par l'intermédiaire de société de type SNC ; ces bus ont été évalués conformément à la pratique professionnelle, en tenant compte des contraintes spécifiques du marché local ;

- d'autre part, de biens immobiliers possédés en pleine propriété ou par l'intermédiaire de SCI ; ces biens ont fait l'objet d'une évaluation par un notaire.

Les apports étant constitués de titres de société, leur valorisation a été faite par rapport à la valorisation de la société émettrice des titres.

CONCLUSION

Après avoir effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les recommandations de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes,

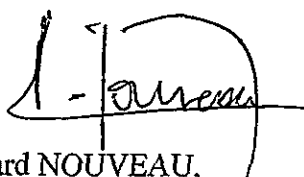
Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à 8 396 610 € (huit millions trois cents quatre-vingt-seize mille six cent dix euros).

Le montant ainsi apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société SAS HOLTOM.

Je n'ai été informé d'aucun avantage particulier accordé par cette opération.

Fait à Saint-Denis, le 30 mars 2010.

Pour la société EXCO REUNION AUDIT



Gérard NOUVEAU,
Commissaire aux Apports